

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

CNAM  
Caisse nationale de l'assurance maladie

#### Délégation(s) de signature de la Caisse nationale de l'assurance maladie

NOR : SSAX2030477X

Direction déléguée à la gestion et à l'organisation des soins.

Secrétariat général.

Le directeur général, M. Thomas FATÔME, délègue et abroge sa signature à des agents de la caisse dans les conditions et limites fixées ci-dessous.

DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION ET À L'ORGANISATION DES SOINS (DDGOS)

#### Mme Annelore COURY

Décision du 29 septembre 2020

En l'absence de M. le directeur général, délégation générale temporaire de signature est accordée à Mme Annelore COURY, directrice déléguée à la gestion et à l'organisation des soins de la Caisse nationale de l'assurance maladie, pour la période du 26 au 30 octobre 2020 inclus.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

CABINET DE LA DIRECTION DÉLÉGUÉE À LA GESTION  
ET À L'ORGANISATION DES SOINS (CABDDGOS)

#### M. Romain BEGUE

Décision du 14 septembre 2020

La délégation de signature accordée à M. Romain BEGUE par décision du 17 août 2020 est abrogée au 13 septembre 2020 au soir.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

SECRETARIAT GÉNÉRAL (SG)

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC (DRHEP)

DÉPARTEMENT RECRUTEMENT EMPLOI ET MOBILITÉ (DREM)

#### Mme Mélanie DUBOIS

Décision du 17 août 2020

La délégation de signature accordée à Mme Mélanie DUBOIS par décision du 17 août 2020 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à Mme Mélanie DUBOIS, responsable du département Recrutement emploi et mobilité, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département ;

- les contrats à durée déterminée et indéterminée de toute nature et leurs avenants ainsi que les décisions de recrutement et notifications d'affectation des agents de la grille des employés et cadres jusqu'au niveau VIII inclus des Informaticiens à l'exception des ingénieurs-conseils ;
- les décisions relatives au parcours professionnel et à la gestion des carrières de l'ensemble des agents à l'exception des cadres dirigeants ;
- les conventions de stage et les décisions liées à leur rémunération ;
- les rapports de stage et les décisions de titularisation concernant les catégories d'agents susvisées ;
- les contrats des intérimaires ainsi que tous documents y afférents ;
- les bons de commande issus des marchés passés pour le département concerné.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des ressources humaines de l'établissement public ou de son adjoint, délégation générale de signature est accordée à Mme Mélanie DUBOIS pour signer tout type de contrats et avenants ainsi que les conventions de mise à disposition, à l'exception de ceux afférents aux cadres dirigeants et aux ingénieurs-conseils.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.

### **M. Pascal PHILIPPE**

Décision du 17 août 2020

La délégation de signature accordée à M. Pascal PHILIPPE par décision du 17 août 2020 est abrogée.

Délégation de signature est accordée à M. Pascal PHILIPPE, manager opérationnel, adjoint au responsable du département Recrutement emploi et mobilité, SG/DRHEP, pour signer :

- la correspondance courante du département ;
- la certification du service fait ou la réception des biens pour les dépenses ordonnancées par le département ;
- les contrats à durée déterminée et indéterminée de toute nature et leurs avenants ainsi que les décisions de recrutement et notifications d'affectation des agents de la grille des employés et cadres jusqu'au niveau VIII inclus des Informaticiens à l'exception des ingénieurs-conseils ;
- les décisions relatives au parcours professionnel et à la gestion des carrières de l'ensemble des agents à l'exception des cadres dirigeants ;
- les conventions de stage et les décisions liées à leur rémunération ;
- les rapports de stage et les décisions de titularisation concernant les catégories d'agents susvisées ;
- les contrats des intérimaires ainsi que tous documents y afférents ;
- les bons de commande issus des marchés passés pour le département concerné.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur des ressources humaines de l'établissement public ou de son adjoint, délégation générale de signature est accordée à M. Pascal PHILIPPE pour signer tout type de contrats et avenants ainsi que les conventions de mise à disposition, à l'exception de ceux afférents aux cadres dirigeants et aux ingénieurs-conseils.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Signé : Thomas FATÔME, directeur général.